

Etudiant UPJV : partir étudier avec Erasmus+

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.



Le programme Erasmus+ a été mis en œuvre par l'Union Européenne pour promouvoir la mobilité des étudiants et la coopération dans l'enseignement supérieur, à partir de la L2 et jusqu'au doctorat. Ce programme concerne actuellement les 28 états membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine.



[Financer sa mobilité](#)



[Préparer sa mobilité](#)

[Charte Erasmus+](#)
[Engagement Erasmus+](#)

Votre contact :

Olga SEKANE, Chargée Erasmus+ étudiants sortants
olga.sekane@u-picardie.fr - 03 22 82 79 90

Comment candidater ?



Avant de déposer votre candidature

Consultez [la liste des conventions Erasmus+ de votre UFR](#)

Prenez rendez-vous dès le début de l'année universitaire avec [le coordinateur pédagogique Erasmus+ de votre UFR](#). Il vous précisera les conditions et périodes de sélection des étudiants candidats à une mobilité d'études.

SELECTION DES CANDIDATS

Les référents Relations Internationales des UFR sélectionnent les étudiants pour tout départ en séjour d'études, selon le nombre de places disponibles fixés conjointement par l'UPJV et par l'université partenaire.

Seront entre autre considérés vos :

- résultats universitaires
- votre motivation
- votre projet académique et professionnel

Une liste des candidats retenus sera par la suite envoyée à la DRI avant dépôt des dossiers de candidature Par ailleurs, l'Université d'accueil se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande de mobilité.



Constituer votre dossier de candidature

Une fois sélectionné par votre coordinateur pédagogique, vous devez retirer auprès d'Olga Sekane, coordinatrice Erasmus+ à la DRI, un contrat d'études qui est à compléter avec l'aide de votre coordinateur pédagogique.

À réception de votre contrat d'études, la DRI enverra un email de nomination officielle à l'université partenaire, qui vous contactera alors pour finaliser votre candidature (inscription en ligne, formulaires à compléter...)

Faites parvenir votre dossier complet à l'université d'accueil, selon le calendrier spécifié.



Visa et titre de séjour

Pour les étudiants d'une autre citoyenneté qu'européenne, il faut obtenir un visa étudiant pour pouvoir séjourner dans un autre pays. Les formalités d'obtention du visa varient d'un pays à l'autre. Consultez le plus tôt possible le site du Ministère des Affaires Etrangères.

Il faut également vous assurer que votre carte de séjour permet un retour en France à la fin de la mobilité.

En effet, si votre titre de séjour n'est pas à jour en France, vous risquez de ne pas pouvoir pénétrer sur le territoire français à votre retour de mobilité. Si un passeport est nécessaire dans le pays dans lequel vous vous rendez, vous devrez veiller à ce que ce dernier soit valable pour la durée totale de votre séjour voire plus.



Besoins spécifiques

[Allocation Erasmus pour les étudiants en situation de handicap](#)

Un étudiant en situation de handicap peut bénéficier d'une allocation Erasmus+ spécifique complémentaire.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à contacter la DRI. Sont concernés par cette bourse supplémentaire, les candidats ayant des besoins particuliers car présentant un handicap mental physique, sensoriel, ou autre ou souffrant de problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques.

DOCUMENTS

[Liste des universités partenaires / UFR](#)

[La plaquette « La mobilité internationale à l'UPJV »](#)

[Erasmus App](#)



DRI
11 rue des Francs Mûriers
80000 Amiens
Tél 03 22 82 72 51
Fax 03 22 82 78 59
dri@u-picardie.fr

CONTACTS

[Commission Relations Internationales](#)

[Direction des Relations Internationales](#)

[Responsables de la mobilité dans les UFR](#)